

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 Jean-François Chabot
Poste n° 5 David Leblanc
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanacllet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Méli-Mélo
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture
- Encart : Résumé du plan d'urbanisme

CONSULTATION PUBLIQUE = 27 FÉVRIER 2014

NOUVEAU PLAN D'URBANISME, NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION ET DE DÉROGATIONS MINEURES

En 2010, la MRC Rimouski-Neigette a révisé ses différents règlements d'urbanisme ce qui nous oblige à faire la même chose avec nos règlements afin de les rendre conformes à la nouvelle réglementation de la MRC. Le 13 janvier dernier, nous avons adopté un premier projet de règlement concernant le plan d'urbanisme, les règlements de zonage, de permis et certificats, de lotissement, de construction et un nouveau règlement concernant les dérogations mineures. La prochaine étape est la consultation publique qui se tiendra **le jeudi 27 février à 19 h 30 au Centre communautaire Régis-St-Laurent**. Vous trouverez en encart, un résumé du plan d'urbanisme et les cartes des grandes affectations. Si vous désirez obtenir une copie complète du plan d'urbanisme et des règlements visés, vous n'avez qu'à communiquer avec le bureau municipal et il nous fera plaisir de vous en remettre une copie. Je vous invite à participer en grand nombre à cette consultation et de nous faire part de vos commentaires.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 2 et 16 décembre 2013, des 13 et 20 janvier 2014

Les élus municipaux adoptent le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014.

Les élus municipaux approuvent les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet. (Rés. 2013-12-143)

Les élus municipaux mettent en vente par soumission une boîte de camion qui était utilisée par les loisirs. Celle-ci est vendue au plus haut soumissionnaire pour un montant de 450 \$. (Rés. 2013-12-144)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'un employé temporaire pour le déneigement pour la saison 2013-2014. (Rés. 2013-12-145)

Les élus municipaux autorisent le paiement du décompte numéro 2 pour la construction du bâtiment au terrain de baseball. (Rés. 2013-12-146)

Les élus municipaux autorisent le renouvellement du contrat concernant l'alimentation en eau intervenue avec la Ville de Rimouski pour les résidences branchées sur leur réseau d'aqueduc. Ces résidences sont situées entre le 615 et le 694, rue Principale Ouest. (Rés. 2013-12-147)

Les élus municipaux appuient la demande de garantie d'approvisionnement en feuillus déposée par Scierie St-Fabien inc. (Rés. 2013-12-148)

Les élus municipaux adoptent le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage 118-89 concernant l'intégration de la zone 57 à la zone 62. (Rés. 2013-12-149)

Les élus municipaux acceptent l'offre de l'entreprise Gaudreau Environnement pour la fin de l'année 2013

et pour l'année 2014 pour l'ajustement du prix au contrat suite à la mise en place de la collecte des matières compostables. (Rés. 2013-12-150)

Une motion de félicitations est donnée à madame Leyla-Élise Couture pour avoir été nommée « athlète féminine de niveau national » lors du gala mérites de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent. Leyla-Élise Couture performe en escrime.

Le maire fait son discours sur la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012.

Monsieur Alain Lapierre présente la demande de dérogation mineure du 245, de la Gare. Il demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

Les élus municipaux adoptent le règlement 416-2013 relatif au budget de l'année 2014, à l'imposition de la taxe foncière et des services municipaux et du programme triennal en immobilisations. (Rés. 2013-12-151)

Avis de motion est donné qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, que l'adoption du règlement 417-2014 visant à remplacer le plan d'urbanisme 114-89 sera proposée.

Avis de motion est donné qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, que l'adoption du règlement 418-2014 visant à remplacer le règlement de zonage 118-89 sera proposée.

Avis de motion est donné qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, que l'adoption du règlement 419-2014 visant à remplacer le règlement relatif à l'émission des permis et certificats 139-92 sera proposée.

Pour consulter le texte intégral des résolutions des séances du Conseil

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

Avis de motion est donné qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, que l'adoption du règlement 420-2014 visant à remplacer le règlement de lotissement 117-89 sera proposée.

Avis de motion est donné qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, que l'adoption du règlement 421-2014 visant à remplacer le règlement de construction 119-89 sera proposée.

Avis de motion est donné qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, que l'adoption du règlement 422-2014 visant à remplacer le règlement sur les dérogations mineures 150-93 sera proposée.

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 417-2014 visant le remplacement du plan d'urbanisme 114-89. (Rés. 2014-01-04)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 418-2014 visant le remplacement du règlement de zonage 118-89. (Rés. 2014-01-05)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 419-2014 visant le remplacement du règlement relatif à l'émission des permis et certificats 139-92. (Rés. 2014-01-06)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 420-2014 visant à remplacer le règlement de lotissement 117-89. (Rés. 2014-01-07)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 421-2014 visant à remplacer le règlement de construction 119-89. (Rés. 2014-01-08)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 422-2014 visant à remplacer le règlement sur les dérogations mineures 150-93. (Rés. 2014-01-09)

Les élus municipaux confirment leur adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 et lui confient le processus d'appel d'offres. (Rés. 2014-01-10)

Les élus municipaux demandent au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son budget un plan d'investissements sur 5 ans permettant la réalisation d'un minimum 3 000 nouveaux logements par année. (Rés. 2014-01-11)

Les élus municipaux renouvellent le contrat avec Services aux Petits Animaux de Rimouski pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour un montant mensuel de 300,72 \$ plus taxes. (Rés. 2014-01-12)

Les élus municipaux adoptent le règlement 415-2013 modifiant le règlement de zonage 118-89 relatif à l'intégration de la zone 57 à la zone 62. (Rés. 2014-01-13)

Les élus municipaux refinancent le règlement d'emprunt 222-1998 pour un montant de 99 600 \$. (Rés. 2014-01-14)

Les élus municipaux acceptent la soumission qui leur est faite par la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette pour le refinancement du règlement d'emprunt 222-1998. (Rés. 2014-01-15)

Les élus municipaux autorisent l'ouverture d'une marge de crédit pour un montant de 200 000 \$ afin de couvrir les engagements de la municipalité. (Rés. 2014-01-16)

Les élus municipaux entérinent les mandats confiés à chaque élu par monsieur le maire. (Rés. 2014-01-17)

Les élus municipaux refusent la demande de dérogation mineure pour le 245, rue de la Gare. (Rés. 2014-01-18)

Les élus municipaux autorisent l'ouverture d'une marge de crédit pour un montant de 200 000 \$ afin de couvrir les engagements de la municipalité et autorisent monsieur le maire et le directeur général à signer les documents qui s'y rattachent. (2014-01-19)

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 2 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1er décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : mars 2014
Tombée des articles : 20 février 2014
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.



: vidanges



: recyclage



: compostage

HORAIRE DES COLLECTES

février 2014



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

mars 2014



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

GEL DES BACS BRUNS

En raison de la température très froide, il se peut que les matières compostables gèlent contre les parois des bacs bruns. Si vous constatez que votre bac ne se vide pas ou partiellement lors de la collecte, voici quelques trucs qui permettent d'atténuer ce problème de gel :

- Avant de déposer vos matières compostables, placez un carton épais, ou plusieurs épaisseurs de papier journal, ou une bonne couche de feuilles mortes dans le bac. Vous pouvez aussi utiliser un sac de papier pour résidus de jardinage dans lequel vous jetterez ensuite vos matières compostables;
- Emballez vos résidus alimentaires sous forme de papillotes à l'aide de quelques feuilles de papier journal afin d'absorber le liquide et de réduire le gel des matières contre les parois du bac brun;
- Au besoin, avant la collecte, détachez les matières des parois du bac brun à l'aide d'une pelle à neige.

Nous encourageons la population à persévérer et à développer des trucs pour faciliter la pratique du compostage, même en hiver.

SOMMAIRE DU BUDGET 2014

Le lundi 16 décembre 2013, le Conseil municipal présentait le budget pour l'exercice financier 2014.

Voici le sommaire de ce budget:

REVENUS ET DÉPENSES

Revenus

Revenus de la taxe foncière	2 059 869 \$
Compensation tenant lieu de taxe	27 950
Revenus de taxes de services	580 905
Autres revenus	202 405
Transfert – réseau routier	107 912
Matières résiduelles	45 000
Contrat MTQ	16 900
Remboursement de subvention	143 866
Affectation du surplus	20 000

Total des revenus	3 204 807 \$

Dépenses

Administration générale	487 898 \$
Sécurité publique	454 514
Transport	804 266
Hygiène du milieu	536 235
Urbanisme et mise en valeur du territoire	163 945
Loisirs et culture	348 201
Service de la dette	409 748

Total des dépenses	3 204 807 \$

Comparatif des années	2012	2013	2014
Taxe foncière	.905 \$.935 \$.995 \$
Service de la dette	.11 \$.08 \$.08 \$
Aqueduc et égout	300 \$	300 \$	300 \$
Matières résiduelles	148 \$	153 \$	175 \$
Chalet	90 \$	95 \$	120 \$
Boues de fosses septiques	105 \$/55 \$	110 \$/60 \$	110 \$/60 \$
Ramonage des cheminées	28 \$	29 \$	30 \$

Proportion médiane :

2012 – 89 % - Facteur comparatif : 1.12

2013 – 80 % - Facteur comparatif : 1.25

2014 – 79 % - Facteur comparatif : 1.27

Dépôt du rôle : 2013 - 2014 – 2015 (reconduit)

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE PLAN D'URBANISME ET LES
RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DES PERMIS ET CERTIFICATS, DE LOTISSEMENT, DE
CONSTRUCTION, ET DES DÉROGATIONS MINEURES**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR
LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 417-2014 (PLAN D'URBANISME), 418-2014
(ZONAGE), 419-2014 (PERMIS ET CERTIFICATS), 420-2014 (LOTISSEMENT), 421-2014
(CONSTRUCTION) ET 422-2014 (DÉROGATIONS MINEURES)**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, suite à l'adoption des projets de règlement n° 417-2014 visant le remplacement du plan d'urbanisme 114-89; n° 418-2014 visant le remplacement du règlement de zonage 118-89, n° 419-2014 visant le remplacement du règlement relatif à l'émission des permis et certificats 139-92; n° 420-2014 visant le remplacement du règlement de lotissement 117-89; n° 421-2014 visant le remplacement du règlement de construction 119-89 et n° 422-2014 visant le remplacement du règlement sur les dérogations mineures 150-93 **tiendra une assemblée publique de consultation le 27 février 2014 au Centre communautaire Régis-Saint-Laurent située au 3, rue Principale Ouest à Saint-Anaclet, à compter de 19 h 30;**

QUE les projets de règlement n^{os} 417-2014, 418-2014, 419-2014, 420-2014, 421-2014 et 422-2014 vise à remplacer le plan d'urbanisme et les règlements de zonage, des permis et certificats, de lotissement, de construction et des dérogations mineures dans le but de les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Rimouski-Neigette;

QU'un résumé du projet de plan d'urbanisme accompagne le présent avis;

QUE les projets de règlement n^{os} 417-2014, 418-2014, 419-2014, 420-2014, 421-2014 et 422-2014 visent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE les projets de règlement n^{os} 417-2014, 418-2014, 419-2014, 420-2014, 421-2014 et 422-2014 sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard situé au 318, rue Principale Ouest à Saint-Anaclet-de-Lessard aux heures ordinaires de bureau.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2014.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

MELI-MELO



RECRUTEMENT COMITÉ PHARES Rimouski-Neigette et La Mitis

*VOUS ÊTES ENGAGÉ (E)S ET IMPLIQUÉ (E)S DANS VOTRE MUNICIPALITÉ ?
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE VOTRE MUNICIPALITÉ
VOUS TIENT À CŒUR ?*

Nous recherchons une personne-ressource qui agira à titre de « relayeurs (euse) » dans votre municipalité. Son principal rôle sera de dépister les citoyens en recherche d'emploi ou sans emploi, afin de leur faire connaître les ressources et services disponibles, et ce, en étroite collaboration avec la coordonnatrice et les autres membres du Comité Phares.

Si vous désirez plus d'informations, si vous voulez vous impliquer ou vous connaissez des gens qui sont intéressés, veuillez contacter madame Josyane Jean, coordonnatrice du Comité Phares, par téléphone au 418 318-3200 ou par courriel à phare_rn@globetrotter.net et il me fera plaisir de vous rencontrer.

VENEZ NOUS RENCONTRER ET JOIGNEZ-VOUS À NOUS !!!!



Question 2

Le port du casque de sécurité est-il obligatoire pour circuler à vélo?

RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE

Question 1 : Peut-on tourner à droite sur un feu rouge en tout temps?

Réponse : NON!

Le virage à droite au feu rouge est autorisé sur l'ensemble du territoire québécois, SAUF sur l'île de Montréal et aux intersections où il y a un panneau d'interdiction. Voilà une bonne raison pour surveiller très attentivement les indications !

1. S'il n'y a pas d'interdiction signalée et si aucune voiture ne vient en direction gauche-droite, on peut tourner à droite sur un feu rouge **après s'être immobilisé complètement**.
2. Toutefois, le conducteur **doit céder le passage** aux piétons qui surviennent du côté droit si un feu pour piétons les autorise à traverser. Prenez le temps de vérifier votre angle mort avant de tourner.
3. Le virage à droite au feu rouge n'est **pas obligatoire**, c'est un privilège. Si vous décidez de tourner, n'avancez que si la voie est libre.

SERVICES MUNICIPAUX

GONET

Nous vous informons que dorénavant, vous avez accès à de l'information concernant votre propriété sur Internet. En consultant ce site, vous y retrouverez la matrice graphique ainsi que la valeur de votre propriété.

Vous trouverez ici la marche à suivre pour le consulter.

Entrez dans la barre d'adresse : <http://www.gonet.ca/>, choisir le bouton Service en ligne et ensuite cliquez sur Portail Gonet Saint-Anaclet-de-Lessard. Ensuite, entrez une adresse électronique valide et cliquez sur personnel ou affaires. Par la suite, entrez votre adresse et cliquez sur recherche. Et voilà, le plan de votre propriété ainsi qu'à votre gauche toute l'information voulue sur la valeur, la date de construction, la superficie et l'évaluation de votre propriété.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler au bureau municipal.

C.C.U

Le comité consultatif d'urbanisme recherche toujours de nouveaux membres!

Présentement, le comité a besoin de nouveaux membres puisque deux membres sont devenus élus municipaux et qu'ils ne peuvent plus faire partie du comité. C'est pourquoi il invite à nouveau la population à soumettre leur candidature. Le comité est composé de citoyens de la municipalité et d'un membre du Conseil municipal. Le but premier du comité est d'éclairer et de faciliter la prise de décision du Conseil municipal en matière d'urbanisme.

Les personnes désireuses de s'impliquer doivent communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Emmanuel Fournier.

MERCI

Je voudrais remercier tous ceux et celles qui ont appuyé ma candidature aux élections municipales du 4 novembre 2013. Par la même occasion, mes souhaits de bonne et heureuse année 2014.

Hector St-Laurent

La dérogation mineure, une procédure d'exception!*

La gestion de l'urbanisme pour une municipalité s'effectue dans un cadre réglementaire adopté par cette dernière. Ainsi, le zonage, la construction et le lotissement trouvent leurs balises dans un règlement qui leur est propre. Par contre, qui dit règlement dit rigidité. Le règlement a la particularité d'uniformiser les choses, de définir une voie à suivre pour l'urbanisme.

Nous savons très bien que des situations particulières peuvent se présenter. Cette rigidité devient un obstacle dans certains cas pour le développement harmonieux de la municipalité. C'est à ce moment précis que le concept de la dérogation mineure entre en ligne de compte. Ce principe permet au conseil municipal d'adapter **occasionnellement** sa réglementation à des situations particulières.

Par contre, une dérogation mineure ne peut être perçue comme un automatisme pour régulariser une situation, elle passe par une analyse rigoureuse du comité consultatif en urbanisme et du conseil municipal qui se base sur des objectifs bien précis.

Toutes les demandes de dérogation mineure sont donc évaluées de la manière suivante :

1. La dérogation ne peut porter que sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement énumérées au règlement sur les dérogations mineures, autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
2. La dérogation doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;
3. La dérogation ne doit pas viser un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

Suite à cette évaluation, la demande doit correspondre aux critères suivants :

1. La dérogation **doit être mineure**;
2. L'application du règlement de zonage ou de lotissement **doit causer un préjudice sérieux à la personne**;
3. La dérogation **ne doit pas porter atteinte** à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;
4. Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, **ils doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction et avoir été effectués de bonne foi**.

Sans ces éléments, une demande de dérogation mineure sera rejetée.

Il faut aussi mentionner que la procédure prévue à la loi (avis public, frais reliés à l'étude de la demande, etc.) doit bien entendu être respectée.

Sur ce, passez une excellente année 2014

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

* Source : *Les dérogations mineures, Guide de Référence, mai 2007.*

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Crédit d'impôt ÉcoRénov(1)

Le nouveau crédit d'impôt ÉcoRénov s'applique aux rénovations vertes. Le programme s'applique aussi à la conservation et la qualité de l'eau dont le **remplacement d'installation septique non conforme, restauration des rives, décontamination des sols contaminés au mazout.**

Remplacement d'installation septique non conforme
Un crédit d'impôt remboursable pour les propriétaires de résidences qui feront exécuter des travaux de construction, modification ou reconstruction d'une installation septique desservant une habitation (principale ou secondaire) construite avant le 1^{er} janvier 2013.

Les travaux devront être conformes aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22*)

Restauration des rives

Les travaux conformes nécessaires à la restauration d'une bande riveraine.

Décontamination des sols contaminés au mazout et autres travaux écoresponsables reconnus

Renseignez-vous en consultant le programme.

Durée du programme

Ce crédit d'impôt, instauré sur une base temporaire, est destiné aux particuliers qui font exécuter, en vertu d'une entente par un entrepreneur qualifié, des travaux de rénovation écoresponsable à l'égard de leur résidence principale ou de leur chalet. Une entente doit être conclue après le 7 octobre 2013 et avant le 1^{er} novembre 2014. Les travaux devront être payés avant le 30 avril 2015.

Les propriétaires pourront réclamer le remboursement de 20 % des dépenses admissibles supérieures à 2 500 \$ (études de caractérisation des sols, plans, permis, travaux, etc.) jusqu'à un montant maximal de 10 000 \$.

(1) Consultez cet article sur le site WEB de St-Anaclet-Journal « Contact » et obtenez des renseignements en cliquant sur [ICla](#) & [IClb](#). Ces renseignements sont aussi disponibles au Centre régional de Service Québec, situé au 195B avenue Léonidas Sud à Rimouski ☎ 1 877 644-4545.

André Lévesque, président ☎ 418 722-9637 2014/02

Chers membres.

La bibliothèque lance **sa toute nouvelle programmation** d'activités pour la saison hivernale.

En voici quelques-unes.

Mardi 25 février 2014

19 h : Voro, le bédéiste bicois sera à notre bibliothèque.

Mercredi 30 avril 2014 : Stéphanie Pelletier

Sept-Isloise, auteur du roman « Quand les guêpes se taisent » sera en visite à notre bibliothèque.



Pour en savoir davantage, veuillez consulter notre babillard.

Les nouveautés seront disponibles dans la première semaine de février, veuillez prendre note qu'il est important de faire vos réservations pour avoir la chance de lire le livre de votre choix. **Si vous avez des demandes spéciales** pour la saison estivale, veuillez nous en faire part via courriel ou directement à la bibliothèque avant le 15 avril 2014.

UN CONCOURS est aussi en vigueur, pour ceux et celles qui renouvelleront ou s'inscriront à la bibliothèque en janvier, février, mars et avril 2014, chacun d'entre eux court la chance de gagner un cadeau-surprise !

Concours créatif

On cherche votre meilleur cliché hivernal ! Vous devez déposer vos photos avant le 25 février 2013 directement à la bibliothèque ou encore sur notre boîte courriel. bibliostanaclet@hotmail.com. Une exposition de toutes les photos recueillies aura lieu en mars. Prix mystère au gagnant.

Venez nombreux aux heures d'ouverture qui sont :

Mardi de 19 h à 20 h 30

Mercredi de 19 h à 20 h 30

Jeudi 14 h à 16 h

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque, 418 723-1747

Bonjour à vous tous et toutes,

Permettez-moi en débutant de vous souhaiter une Bonne, Heureuse et Prospère Année en 2014. Comme toujours, chaque année nous apporte des défis que nous nous devons de relever. L'année 2014 s'annonce plus difficile que les dernières pour votre fabrique. Notre locataire Urba-Solution nous a annoncé qu'il ne renouvelle pas le bail de location du presbytère puisqu'il s'est porté acquéreur d'une propriété qui convient à ses opérations. Cela représente une diminution de revenu de plus de 13 000 \$ par année. Il devient impératif de trouver un autre locataire pour prendre la relève et ainsi soutenir financièrement la fabrique. Un appel est lancé à toute la population afin de nous aider à trouver ce locataire. L'espace disponible peut accueillir jusqu'à 6 postes de travail et un petit laboratoire. Merci à l'avance pour votre aide.

Nous sommes à finaliser les états financiers de fin d'année 2013 et vous pourrez prendre connaissance des résultats sur le document que vous recevrez pour la capitation de 2014. Les résultats sont positifs, car nous avons eu une augmentation de nos revenus de 8 000 \$ et une diminution de nos dépenses de 400 \$ pour un surplus de 17 225 \$. L'augmentation des revenus est due à deux facteurs : plus de funérailles et d'inhumations que lors d'une année normale et application des nouveaux tarifs pour le cimetière. La grosse dépense demeure le chauffage qui a atteint un sommet inégalé de 25 662\$ ce qui représente plus de 25 % des dépenses de la fabrique.

Nous avons eu un mois de décembre 2013 très froid et notre compte d'huile, qui est entré en janvier, est de plus de 2000 \$ plus élevé que celui de l'an dernier pour atteindre 6 330 \$. Espérons que le dicton sera vrai cette année : quand l'hiver commence en lion, elle se termine en mouton...l'avenir le dira.

En terminant, vous avez sûrement lu dans les hebdomadaires locaux depuis quelque temps des articles sur l'avenir des fabriques du diocèse et de certaines paroisses qui ont conclu des ententes avec des partenaires. Vous pouvez tenir pour acquis que votre fabrique n'est pas exempte des problématiques rencontrées dans ces paroisses. L'Assemblée de Fabrique va devoir envisager toutes les issues possibles pour l'avenir de la fabrique et soyez assurés que vous serez informés de tout ce qui concerne son futur. La décision finale vous revient en tant que paroissiens et paroissiennes.

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président



Chronique du patrimoine renouvelée

À l'assemblée générale annuelle de la Corporation du patrimoine tenue en novembre dernier, de vaillantes bénévoles (Martine Belzile, Jacqueline Levesque, Martine Proulx et Raymonde Vandal) ont offert leurs services pour contribuer à la chronique du patrimoine. L'objectif est de **renouveler la présentation et diversifier les contenus**.

Nous avons convenu que cette chronique devrait continuer d'être identifiée à la Corporation du patrimoine et comporter dorénavant deux volets :

- compte rendu des activités de la Corporation du patrimoine
- des « **capsules d'histoire** » selon une formule « Écho du passé » ou « Hier à St-Anaclet »

Les thèmes abordés dans les capsules d'histoire pourraient être suggérés par le milieu et inspirés d'événements, de bâtiments et de personnages marquants de l'histoire de St-Anaclet.

Le matériel de nos chroniques pourrait provenir d'**entrevues**. À cet effet, des contacts avec des enseignants de l'École des Sources et le Club des 50 ans et + pourront créer des opportunités pour retracer et faire revivre des éléments de notre histoire. Nous pourrions alors opérer une jonction entre jeunes et aînés.

Pour mieux diffuser notre message, nous entendons favoriser la publication de contenus sur Internet. Ce médium peut accueillir des formats variés, comme des photos et vidéos. Des partenariats avec des organismes et entreprises du milieu sont envisagés. Et il est possible d'ajouter une section à notre site *web* dédiée aux chroniques du patrimoine.

Vous aimeriez contribuer à des capsules d'histoire ? **Faites vos suggestions** par courriel ou à des bénévoles de la Corporation.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com
<http://stanaclet.qc.ca/histoire>

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

En ce début d'année, les membres du comité d'embellissement vous souhaitent une belle année en santé, une belle année fleurie. D'ici quelques mois, le printemps sera à nos portes. Il est déjà temps de penser à planifier le jardin. Les revues de jardinage contiennent

plein d'information et de conseils pour vous aider dans le choix et la planification de votre jardin. Les membres du comité commenceront bientôt leurs rencontres pour planifier la prochaine année de jardinage de la municipalité.

Les membres du comité voudraient remercier madame Carole Nadeau, pour les 4 années à titre de conseillère responsable du comité d'embellissement. Merci pour votre implication madame Nadeau et bonne chance dans vos projets. Nous souhaitons par la même occasion, la bienvenue à notre nouvelle conseillère responsable, madame Marie-Ève Dufour. Bienvenue dans le monde du jardinage!

Martine Pinel pour le comité d'embellissement

CHRONIQUE DE LA S.Q.

DÉLIT DE FUITE : RESPONSABILITÉ-SANCTIONS ET INDEMNISATION

En décembre 2013, les agents patrouilleurs du poste de la Sûreté du Québec de la MRC Rimouski-Neigette ont répondu à 55 appels de citoyens ayant été victime de délit de fuite sur leur véhicule ou leur propriété. Ce qui veut dire qu'un conducteur de véhicule a heurté un autre véhicule ou propriété et qu'il a quitté les lieux sans laisser ses coordonnées et sans rechercher le propriétaire du véhicule ou du bien avec lequel il venait d'entrer en collision.

En tant que conducteur ou propriétaire d'un véhicule impliqué dans une collision, vous avez des obligations à respecter et les voici :

- Demeurer sur les lieux de la collision ou y retourner immédiatement après en avoir informé le service de police;
- Apporter l'aide nécessaire à toute personne ayant subi un préjudice;
- Fournir au policier ou à la personne ayant subi le préjudice les renseignements nécessaires tels : votre nom, adresse, téléphone, immatriculation, preuve d'assurance, etc. pouvant servir à la rédaction d'un rapport d'accident ou un constat à l'amiable entre les deux parties impliquées;
- Faire appel à la SQ si une personne est blessée dans la collision;
- Communiquer sans délai avec la SQ lorsque la collision implique un véhicule inoccupé, un animal ou un objet fixe et dont le propriétaire ne peut être rejoint.

Sergente Chantal Joubert, Coordonnatrice aux relations avec la communauté et Prévention

Poste SQ de la MRC Rimouski-Neigette 11 rue St-Laurent Ouest
Rimouski, G5L 8B5 418 721-7308

chantal.joubert@surete.qc.ca

La chronique se poursuivra dans l'édition de mars 2014.

ORGANISMES

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le club des 50 ans et + a repris ses activités : le jeudi après-midi, le baseball poche et la Wii regroupent des personnes actives et dynamiques.

Le tournoi de pétanque se déroulera le samedi 22 février dans le gymnase du Centre communautaire Régis-St-Laurent. L'inscription est à 9 h et le prix pour deux parties est de 3 \$. Vous pouvez dîner sur place à un prix modique. Venez vous amuser. Pour information, Annette Guimond au 418 723-6760

PASTORALE DE REVITALISATION

Nouvelles du projet de Pastorale de revitalisation des communautés paroissiales.

Le comité provisoire de Saint -Anaclet a été formé en avril 2013 et ce dernier a été composé de huit personnes. Le groupe s'est réuni à six reprises, de plus nous avons rencontré des groupes de tout âge dans notre communauté puis nous avons invité tous les gens à une assemblée paroissiale le 19 octobre 2013.

L'ensemble de ces rencontres nous a permis d'entendre une centaine de personnes et plus.

Le but de cet exercice était de discuter et surtout d'écouter les citoyens sur les points vitaux de la vitalité des services pastoraux comme la formation à la vie chrétienne; la liturgie et vie communautaire et la présence de l'église dans le milieu. Après toutes ses rencontres, nous nous rendons compte que la vitalité de ses programmes existe, mais là où apparaît un danger c'est la relève, l'implication de nouvelles personnes est de plus en plus rares.

Nous sommes maintenant rendus à l'étape d'une rencontre de secteur de nos trois paroisses afin de construire un plan d'action de revitalisation qui sera propre à chacune des communautés paroissiales du secteur Vents et Marées. Ce dernier sera construit dans la ligne des idées émises lors de nos forums. Nous vous reviendrons plus tard.

Raymond Fournier, représentant.

EN TOUT C.A.S.

C'est quoi En tout C.A.S.?

En tout C.A.S. est un organisme de travail de proximité (travail de rue et travail de milieu) à but non lucratif dont la mission est de créer un lien de confiance avec des personnes de tout âge de la MRC Rimouski-Neigette vivant des difficultés diverses (itinérance, problèmes de santé mentale, toxicomanie, idéations suicidaires, pauvreté, exclusion, violence, etc.) qui ne sont pas, ou peu, rejoints par les différents organismes d'aide en santé et services sociaux. Nos intervenants se déplacent dans le milieu de vie des personnes, quel qu'il soit. Si vous éprouvez des difficultés, nous pouvons vous venir en aide. Nos interventions sont gratuites et confidentielles et sont offertes de jour et de soir, en semaine et la fin de semaine.

Pour en savoir plus sur nos services, nous vous invitons à visiter le site internet au www.entoutcas.org

Pour rejoindre les travailleurs de rue :

France : 418 730-5469,

Jean-Raphaël : 418 732-7752

Carol-Ann : 581-624-0721

Pour rejoindre la travailleuse de milieu

Camille : 418 732-7390

FERMIÈRES DE ST-ANACLET

La réunion mensuelle du cercle de Fermières de St-Anaclet aura lieu le 19 février 2014 au local habituel à 19 h 30.

Celles qui veulent apprendre le tricot peuvent le faire tous les mardis à compter de 13 h 30 au local. Il y aura aussi des cours de broderie et de couture.

Le déjeuner brunch annuel se tiendra le dimanche 13 avril 2014 de 9 h à 12 h 30 au Centre communautaire de St-Anaclet. Les billets sont en vente auprès des membres du C.A. au coût de 10 \$. Bienvenue à toute la population !!!

Augustine Lavoie, responsable des communications
au 418 723-1519

AFEAS

Souper JOURNÉE DE LA FEMME

L'AFEAS de St-Anaclet tiendra son traditionnel souper rencontre de la Journée de la Femme le 6 mars prochain.

En ce temps de carnaval, l'AFEAS a opté pour une formule à caractère amical et convivial sous le thème de la magie avec, comme artiste invité, le très connu Bob Arsenault, magicien. C'est un rendez-vous

Le 6 mars, 18 h30

Salle Réal-Lamontagne

Coût : 20 \$, souper et soirée

Billets : Jeannine Marquis : 418 724-9894, Yolande Horth 418 724-0409, Raymonde Vandal 418 723-4125, Anita Pelletier 418 723-9478

Invitation

L'AFEAS, Le Secrétariat à la condition féminine, Le Regroupement pour la valorisation de la paternité, et l'Institut national de recherche scientifique

invitent toute la population, hommes et femmes de tout âge, à participer à **un atelier d'échange ayant pour thème**

« L'égalité, un vrai projet de société avec une approche «gagnantes/gagnants» !

L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est quoi? Qui en bénéficie? Comment l'atteindre?

Votre animatrice et votre animateur vous attendent,
mercredi, le 19 février 2014
Centre communautaire Nazareth
455, rue Cartier
Rimouski
19 h à 21 h
(entrée gratuite)

L'égalité, ça m'inspire!

Information et confirmation de présence avant le 12 février :

Diane Tremblay (418.723.9001)
Janine Marquis (418-724-9894)
Courriel : lucette.isabelle@hotmail.com

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Grâce à la générosité de la population, le Club Lions a fabriqué 20 paniers de Noël pour des gens de notre localité. Des remerciements spéciaux aux élèves et au personnel de l'école des Sources, Caisse Desjardins de la Rivière Neigette, CPE Les Petits Soleils magiques et Miralis ainsi qu'aux commanditaires et autres organismes. La campagne de la canne de bonbon a rapporté 1 500 \$ net, la vente de gâteaux aux fruits 2 800 \$, les petites banques dans les commerces 84.75 \$ et le déjeuner du Père Noël où environ 300 personnes étaient présentes a donné des profits d'environ 700 \$.

La prochaine activité majeure est la **dégustation mousse de fruits de mer et de fromages** qui se tiendra le samedi 29 mars au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Pour obtenir plus d'information, composez le 418 722-7685.

Gaétan Pelletier, publicité

SERVICE D'INFORMATION AUX AINÉS

Question : Combien un aidant naturel d'un conjoint de 70 ans et plus, peut-il recevoir en crédit d'impôt ?

Réponse :

Le proche aidant assure un accompagnement (cohabitation) en prenant soin de son conjoint pour une période de 365 jours consécutifs, dont au moins 183 jours, en 2013.

Conditions et démarches pour accéder aux services

Le conjoint est âgé de 70 ans et plus à la fin de l'année. Il est atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques qui le rendent selon **l'attestation d'un médecin**, incapable de vivre seul.

Il demeure dans une habitation qui n'est pas une résidence privée pour aînés.

La demande du crédit est accompagnée de l'annexe H de la déclaration de revenus (2012).

Aspect financier

Le crédit d'impôt est de **700 \$**.

**Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »**

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en février au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

6 février 11 h 30 : Dîner rencontre. Conférence de madame **Marie-Pier Pinel** de l'Association canadienne de la Santé mentale : **S'aimer pour mieux vivre avec les autres**

20 février 11 h 30 : Dîner rencontre. Activité d'improvisation

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!

PAVILLON L'HÉRITAGE

Le Pavillon L'Héritage de Saint-Anaclet est la propriété du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette dont la mission est de promouvoir la qualité de vie et l'autonomie des aînés et aînées, de briser leur isolement en suscitant et en développant des projets innovateurs et en rendant plus accessible l'information nécessaire à leur bien-être.

Dans le but de bonifier sa liste d'attente, le Pavillon L'Héritage invite les personnes âgées de 75 ans et plus, autonomes à soumettre leurs candidatures pour l'obtention d'un logement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Martine St-Pierre au **418 725-5087**, par courriel : pavillonlheritage@cgcable.ca ou par courrier à Pavillon L'Héritage 10, rue du Collège, Saint-Anaclet, Qc G0K 1H0



SOIRÉE-CONFÉRENCE GRATUITE
offerte aux propriétaires forestiers

5 février, Centre récréatif d'Amqui à 19 h
12 février, Hôtel Le Navigateur de Rimouski à 19 h

LE NOUVEAU PPMV : LA FORÊT ÉVOLUE, LES PRATIQUES FORESTIÈRES AUSSI

La 2^e génération du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV), complété en 2013, a permis de mettre à jour le portrait de la forêt privée régionale, son potentiel, ainsi que la planification de l'aménagement pour les années à venir.

Cette conférence intitulée « *Le nouveau PPMV : la forêt évolue, les pratiques forestières aussi* » fera une synthèse des principaux résultats du PPMV :

- les constats du portrait forestier;
- le potentiel de récolte et de travaux du territoire;
- l'application terrain du passage vers l'aménagement écosystémique;
- les divers éléments de changements au guide sylvicole, qui est actuellement en cours de révision.

Conférencier : Martin Lepage, ing.f.
Directeur des Services forestiers
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL

INFORMATION ET INSCRIPTION :
418 723-2424 • spfbsl@upa.qc.ca



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

LE CLUB LIONS DE ST-ANACLET

Dans le cadre de son volet d'aide à la jeunesse, le Club Lions de St-Anaclet a financé l'achat de deux buts de hockey d'une valeur de 2 000 \$, achat qui permettra aux jeunes de notre municipalité de s'adonner à leur sport favori.



De jeunes joueurs de hockey de St-Anaclet, les représentants du Club Lions, à gauche le président Lion Michel Simard et à droite le trésorier Lion Pierre-Luc Lavoie lors de l'inauguration des buts.

CARNAVAL DE NEIGETTE, 55^E ÉDITION

Nous sommes très heureux d'inviter la population de St-Anaclet à festoyer avec nous pour la 55^e édition du carnaval de Neigette qui se tiendra du 7 au 16 février 2014 au Relais de la Coulée.

Au programme : Randonnées: en motoneige, ski de fond ou raquette, rassemblement pour un feu de joie, suivi d'une soirée avec le chansonnier Yannick Gagnon - activités pour les jeunes - partie de hockey amicale - soirée de danse de ligne country avec Martine et Robin - Tournoi de "Beu" - Soirée des Amoureux avec l'humoriste Dominick Léonard suivi d'une soirée dansante avec la Disco Claude Gagnon - Rallye Poker motoneige - Les 7 travaux de la Neigette – Déjeuner - Gala folklorique - Compétitions amicales de plantage de clous, sciote, et levée de briques - Souper et soirée de fermeture avec la Disco Claude Gagnon.

* maintenant sur Facebook (Carnaval de Neigette)

Bienvenue à toutes et tous !

Présidente : Stella Pelletier 723-5635

Secrétaire : Stéphanie Rodrigue 739-3301

Trésorière : Isabelle Rodrigue : 739-4696

ATELIER BOUGEOTTE

Hé les amis, une activité de différents jeux dans la neige se tiendra au Centre communautaire **le samedi 8 février à 10 h 15.**

Cette activité est organisée par l'école « La magie du mouvement » et la Maison des Familles de Rimouski-Neigette. Le coût est de 8 \$ par enfant et les inscriptions sont obligatoires, car les places sont limitées.

Pour infos et inscriptions, communiquez avec Monique au 418 725-3979.



COURS D'ÉVEIL À LA DANSE

Des cours d'éveil à la danse seront offerts les samedis matin à 9 heures pour les garçons et les filles de 4, 5 et 6 ans. Donnés sous forme de jeux et d'exercices, ils permettront de travailler le rythme, la créativité, les repères spatiaux, la coordination, le développement psychomoteur, l'équilibre, etc.

Inscription avant le 12 février

Début des cours : le 15 février à 9 heures

Durée : 8 semaines

Coût : 50 \$.

Minimum requis : 8 enfants



Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet de la Magie du mouvement à l'adresse suivante : www.lamagiedumouvement.com

Inscriptions : Monique Belles-Isles 418-725-3979

COURS DE GARDIENS AVERTIS

Comme chaque printemps, le Service des loisirs et de la culture organise une formation de gardiens avertis avec la collaboration de l'Ambulance St-Jean. Pour que celle-ci ait lieu, nous devons avoir un groupe de 12 à 15 jeunes âgés de 11 ans et +.

Cette formation se donnera soit le samedi ou le dimanche de 8 h 30 à 16 h 30 et le coût est de 48 \$. La date sera fixée dès que nous aurons le nombre d'élèves requis.

Pour infos et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-JEUX (5389).